R.128/33/10

RESOLUTION

sur

« La promotion des investissements générateurs d'emplois et soutenant la croissance et le développement durable »

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 33ème Conférence les 2 et 3 Décembre 2010 à Malabo (Guinée Equatoriale),

Signalant que presque la moitié de la population africaine vit en dessous du seuil de pauvreté et qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire (OMD) si les taux de croissance n'évoluent pas à la hausse;

Convaincue que l'extension de la pauvreté, le chômage et le sous emploi compromettent les droits fondamentaux de l'homme et la dignité des individus et des communautés affectés et constituent une menace à la stabilité sociale, économique et politique;

Profondément préoccupée par l'ampleur de la pauvreté, du chômage et du sous emploi dans l'économie informelle en milieu urbain et en zones rurales ;

Relevant le lien qui existe entre, d'une part, la promotion de l'éducation et de la santé et d'autre part, l'emploi ;

Notant qu'une faible croissance économique, une gouvernance économique défaillante, la corruption et les inégalités sociales constituent autant de facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté et du chômage;

Convaincue que la promotion de la démocratie, des droits humains, de la sécurité, de la stabilité et de l'état de droit dans les pays africains créent les conditions favorables à l'investissement,

Affirmant que seuls des investissements productifs notamment dans l'agriculture et les petites et moyennes entreprises (PME) sont à même d'assurer une croissance durable, élevée et créatrice d'emplois,

Convaincue qu'une croissance économique soutenue est une condition nécessaire mais insuffisante pour réduire la pauvreté ; aussi, doit-elle reposer sur des investissements dans les secteurs créateurs d'emplois ;

Considérant que la croissance entraîne une augmentation du niveau de revenu et jette les fondements d'une réduction durable de la pauvreté, d'une amélioration du bien-être et du développement en général ;

Soulignant que les pays africains ne peuvent plus compter sur le commerce de produits de base, pour promouvoir une croissance élevée et durable, mais s'appuyer sur des facteurs de croissance fondée sur l'accumulation de ressources productives, y compris le capital matériel et humain ;

Préoccupée par l'accroissement du chômage des jeunes, le manque d'accès à l'éducation et à la formation, et les difficultés de se soigner des maladies, principalement du VIH/SIDA, de la tuberculose, de la malaria et d'autres maladies infectieuses ;

Préoccupée également par le manque de protection sociale affectant particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et vulnérables, notamment dans l'économie informelle:

Notant la persistance des défis et des obstacles à l'égalité des sexes et par la faible représentation des femmes dans la sphère de prise de décision politique et économique, ainsi que par la sous utilisation de leur potentiel de création d'emplois;

Considérant que le secteur informel est devenu l'un des plus importants secteurs d'absorption de la main-d'œuvre en milieu urbain ;

Observant que le chômage est élevé en particulier dans les zones rurales et que le sousemploi domine dans l'agriculture traditionnelle et dans le secteur informel en milieu urbain ;

Notant également que les conflits sociopolitiques et les catastrophes naturelles constituent des obstacles majeurs aux efforts du continent en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté; et *préoccupée* par la tendance alarmante au travail et au trafic d'enfants ainsi qu'au phénomène des enfants soldats;

Regrettant la faiblesse des engagements des partenaires au développement du continent visant à l'octroi d'allocations nouvelles et additionnelles, d'annulation des dettes, d'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) et à l'harmonisation de l'aide publique au développement; et **convaincue** que les ressources additionnelles sont impératives pour compléter les propres efforts du continent visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015;

Soulignant l'importance du Fonds de Solidarité Mondial établi par la résolution 55/210 de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour promouvoir l'emploi dans le monde et en Afrique ;

Soutenant les efforts des gouvernements, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile visant à promouvoir le programme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'emploi décent ;

Reconnaissant que bien que la mondialisation offre des opportunités pour l'Afrique, elle a en même temps marginalisé le continent, ce qui a aggravé la pauvreté, le chômage, le sous emploi, la vulnérabilité, l'endettement et le manque de compétitivité ;

Rappelant les résultats du Sommet extraordinaire sur l'agriculture et les ressources en eau tenu à Syrte (Février 2004);

Rappelant en outre les objectifs du NEPAD ainsi que le Plan d'Action pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté adopté par la 3^{ème} Session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine à Ouagadougou (3-9 Septembre 2004);

- **1. Demande** aux gouvernements africains de promouvoir un environnement de bonne gouvernance politique et économique, de sécurité et de stabilité en vue, d'une part, d'attirer les investissements et favoriser la création d'emplois, et d'autre part, de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans le contexte » du NEPAD et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
- **2. Engage** les gouvernements à mettre la création des emplois, la réduction du chômage et la promotion des emplois convenablement et suffisamment rémunérés, au centre de leurs stratégies et politiques.
- **3. Appelle** les gouvernements à adopter des politiques macro-économiques et sectorielles orientées vers la réalisation du plein emploi et de l'emploi productif tant dans le secteur rural que dans le secteur urbain.
- **4. Exhorte** les pays africains à s'adapter aux conditions économiques en constante mutation, aux technologies et aux marchés du travail, en mettant en place des politiques visant à garantir aux travailleurs et aux employeurs l'accès à l'éducation, l'information et à la formation requises.
- **5.** Engage, à cet effet, les pays africains à mettre en place des systèmes d'enseignement théorique et pratique efficaces afin d'augmenter les taux d'accumulation de capital humain permettant de donner à l'économie une capacité accrue de produire de nouvelles idées et de créer davantage de valeur ajoutée à partir des ressources disponibles.
- **6. Appelle** les gouvernements à poursuivre les réformes économiques tout en accordant une attention particulière à la création des emplois et à la réduction de la pauvreté, et à adopter des politiques monétaires et budgétaires prudentes pour préserver la stabilité macro-économique et l'environnement favorable à l'investissement local et étranger.

- **7. Demande** aux pays africains d'adopter une stratégie multiforme et à long terme de promotion des investissements et de création des emplois ; tous les secteurs de l'économie (moderne, informel et agricole) devront mettre l'accent sur la promotion de l'emploi.
- **8. Souligne** l'importance de l'accroissement des investissements publics en faveur du développement humain et du développement des infrastructures; à cet égard, les gouvernements africains doivent mobiliser les ressources nécessaires en vue d'offrir des services de santé et des systèmes d'éducation et de formation adéquats, de même que des réseaux d'infrastructures efficaces (routes, électricité, communications) permettant de réduire les coûts d'investissement et de développer le commerce intra-africain.
- **9. Insiste** sur la nécessité d'affecter des ressources d'investissement accrues aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture, le secteur rural et le secteur informel en milieu urbain ; à cet égard les petites et moyennes entreprises devraient recevoir une plus grande proportion des investissements disponibles.
- **10. Appelle instamment** les gouvernements à prendre les mesures d'encouragement suivantes visant à promouvoir l'investissement et l'emploi :

a) Au niveau national

- (a) promouvoir les réformes dans les secteurs privé et public en vue de la création d'emplois;
- (b) réviser et améliorer les cadres légaux et règlementaires en vue de soutenir et protéger les investissements ;
- (c) réorienter les investissements dans le secteur public et restructurer les secteurs industriel et agricole ;
- (d) établir des mécanismes visant à promouvoir les investissements dans un secteur privé dynamique ;
- (e) simplifier les documents et les procédures à travers un système de guichet unique, ce qui facilite les opérations et contribue à accélérer le retour sur investissement et à diminuer les coûts d'investissement ;
- (f) introduire des mécanismes de lutte contre la corruption ;
- (g) favoriser les investissements dans les secteurs utilisant une forte intensité de main-d'œuvre, notamment dans le domaine des infrastructures et de l'agro-industrie:
- (h) faciliter l'accès aux terrains à vocation industrielle ;
- (i) encourager les investisseurs africains en leur accordant les facilités et les garanties nécessaires ainsi qu'un environnement des affaires attractif ;
- (j) mettre en place une politique fiscale favorable à l'investissement notamment dans les régions où le chômage est important ;
- (k) accorder des exonérations des taxes à l'importation pour les machines et les équipements ;
- (l) promouvoir les technologies susceptibles de créer des emplois productifs, l'autoemploi, l'esprit d'initiative, les petites et moyennes entreprises ainsi que la

- recherche de nouvelles approches permettant de générer le revenu et le pouvoir d'achat :
- (m)accroître le rôle des institutions bancaires et non-bancaires pour développer les investissements générateurs d'emplois ; les banques d'investissement doivent être encouragées à s'installer dans les pays africains ;
- (n) promouvoir l'entreprenariat pour les groupes vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ;
- (o) organiser le secteur informel en développant des mécanismes de soutien à travers la formation et l'accès au financement ;
- (p) promouvoir les marchés de capitaux en tant que moyens de financement de l'activité économique et du développement et non de spéculation financière;
- (q) accorder un soutien financier aux entreprises pour le paiement des intérêts des emprunts contractés auprès des banques, particulièrement les entreprises se trouvant dans des zones de développement à promouvoir.

b) au niveau régional

- (a) développer un environnement favorable aux investissements conformément aux priorités et aux objectifs du NEPAD ;
- (b) renforcer le rôle des Communautés Economiques Régionales (CERs) afin de promouvoir l'intégration régionale, la mobilisation des investissements régionaux et étrangers dans les secteurs générateurs d'emplois ;
- (c) multiplier les opportunités économiques à travers l'harmonisation des lois du travail et la reconnaissance mutuelle des systèmes de formation et de qualification ;
- (d) intégrer la dimension emploi dans les initiatives régionales ;
- (e) promouvoir les projets régionaux notamment dans le domaine <u>de la protection de</u> l'environnement et des énergies renouvelables ;
- (f) promouvoir la régionalisation à moyen ou long terme des marchés de capitaux.
- 11. Demande aux pays africains de promouvoir les investissements dans les industries de transformation des produits d'origine agricole et minière créatrices d'emplois et de valeur ajoutée,
- **12. Exhorte** les gouvernements africains à accorder la priorité au règlement de la dette intérieure, notamment celle due aux entreprises productives ; cela permettrait de maintenir les activités productives, de sauvegarder l'emploi et de promouvoir le réinvestissement.
- **13. Appelle** les institutions financières internationales et régionales, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), à promouvoir l'accès des pays africains aux financements des industries de transformation agro-alimentaire et des infrastructures.

- **14. Soutient** la conclusion d'accords de protection des investissements entre pays africains et pays développés afin de protéger et d'encourager les investissements réciproques.
- **15. Appelle** les pays développés et les bailleurs de fonds à accroître les flux concessionnels et à honorer les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et de mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du développement.
- **16. Demande** aux gouvernements de veiller à la création d'emplois de qualité ainsi que la protection des droits et des intérêts fondamentaux des travailleurs et au respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, y compris celles interdisant le travail forcé et le travail des enfants, celles sur la liberté d'association, le droit à l'organisation et aux conventions collectives ainsi que le principe de la non-discrimination.
- 17. En appelle à la mise en place d'une coopération internationale et de partenariats pour un soutien international aux efforts de l'Afrique en matière de développement durable, de promotion de l'emploi, de réduction de la pauvreté, d'intégration régionale et d'une meilleure participation au processus d'une mondialisation qui doit être juste et équitable.